

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 mars 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le conseiller Monsieur François Séguin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-03-187 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 mars 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 16.1 « PIIA / 606, boulevard Harwood / Ajout d'une fourrière d'automobiles / Zone C3-755 / Lot 1 544 574 / CCU n° 10-03-26 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} mars 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges / Délégué au conseil d'administration

4.3 Centre d'action bénévole L'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2010

4.5 L'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. / Demande de commandite

4.6 Demande au ministère des Transports du Québec / Construction d'une entrée et sortie / Voie de déviation de l'autoroute 540 nord / Intersection boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach

4.8 Cautionnement / Honoraires professionnels / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes

5. GREFFE

5.1 Annexion / Vaudreuil-sur-le-Lac / Partage des actifs

5.3 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1431-01

5.4 Modification de la résolution 09-11-823

6. TRÉSORERIE

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service sécurité incendie / Embauche de M^{me} Natasha Thibault à titre de pompier temporaire

- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M. Roger-Yves Ménard au poste de d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche temporaire de M^{me} Nathalie Thibodeau à titre d'agent de bureau 2
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M^{me} Julie Hévey au poste d'agent de bureau 2
- 7.5 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire de M. Alexis Pilon à titre de commis aux prêts
- 7.6 Service des arts et de la culture / Lettre d'entente dans le cadre de l'horaire de travail du coordonnateur à l'animation culturelle

8. COMMUNICATIONS

- 8.1 Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Dorion / Campagne Achats chez-nous

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Fourniture et installation des portes de garage / Bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux
- 13.2 Contrats / Services d'entretien ménager / Casernes d'incendie
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-14 / Tonte de gazon / Parcs et espaces verts
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-03 / Location d'une niveleuse avec opérateur pour les années 2010-2011
- 13.5 Adjudication de contrats / Appel d'offres n° 401-110-10-04 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour les années 2010-2011
- 13.6 Adjudication de contrats / Appel d'offres n° 401-110-10-07 / Fourniture de pierre concassée pour les années 2010-2011
- 13.7 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-09 / Location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2010
- 13.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-10 / Location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2010
- 13.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-16 / Déchiqueteuse / Rejet de la soumission / Reprise de l'appel d'offres
- 13.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-02 / Location de balais de rue type aspirateur avec opérateur pour l'année 2010
- 13.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-11 / Fourniture d'un camion châssis cabine avec fourgon équipé d'une grue et planteur de poteaux
- 13.12 Entente de services / Fauchage / Autoroute 20 / Ministère des Transports du Québec (MTQ)

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-18 / Fourniture d'une pompe pluviale et raccord d'aspiration au poste Dumont

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordres de changement n^{os} 11, 27 et 28 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.2 Établissement de servitudes / Chemin de l'anse / Règlement n° 1581
- 15.3 Acquisition / Officialisation des arrêts obligatoires / Décret d'ouverture de la continuité des rues de Tonnancour et Ravel / Lots projetés 4 421 979 et 4 421 977

15.4 Adjudication de contrat / Services professionnels / Caserne d'incendie / Règlement n° 1583

16. URBANISME

16.1 PIIA / 606, boulevard Harwood / Ajout d'une fourrière d'automobiles / Zone C3-755 / Lot 1 544 574 / CCU n° 10-03-26

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1512-02 / Modification du règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

18.2 Avis de motion / Règlement n° 1589 / Émission d'obligations / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion

18.3 Avis de motion / Règlement n° 1590 / Émission d'obligations / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion

18.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-131 / Modification de l'article 1.8.1.4 / Extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent

18.5 Adoption / Règlement n° 1270-28 / Changement d'affectation / Lot 4 564 445 / Intersection du boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach / Commerce urbain (C-U)

18.6 Adoption / Règlement n° 1275-132 / Création zone C3-454 / Centre multidisciplinaire / Lot projeté 4 564 445

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE.

« ADOPTÉE »

10-03-188 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-03-189 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-03-190 CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES / DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la création du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y désigner un représentant du Conseil de la Ville à titre de membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la prochaine rencontre du conseil d'administration du COBAVER-VS aura lieu le 18 mars 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire M. Guy Pilon soit mandaté pour représenter la Ville de Vaudreuil-Dorion au sein du conseil d'administration du COBAVER-VS;

QUE le conseiller M. Claude Beaudoin soit nommé substitut à ce titre.

« ADOPTÉE »

10-03-191 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2010

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole L'Actuel pour la proclamation officielle de la « Semaine de l'action bénévole 2010 » du 18 au 24 avril 2010;

CONSIDÉRANT que de nombreux bénévoles offrent leurs services aux aînés ainsi qu'un soutien aux personnes et aux familles dans le besoin sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de ces personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour la réalisation de services essentiels à notre communauté;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal proclame officiellement la semaine du 18 au 24 avril 2010 « Semaine de l'action bénévole 2010 » sous le thème « BÉNÉVOLE POUR LA VIE ».

« ADOPTÉE »

10-03-192 L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS INC. / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. pour la réalisation de leurs concerts;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. pour l'achat d'une demi-page dans le programme, et ce, à titre de commandite pour la réalisation de leurs concerts qui auront lieu les 26, 27 et 28 mars 2010 à la salle Paul-Émile-Meloche du Campus de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-193 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE ET SORTIE / VOIE DE DÉVIATION DE L'AUTOROUTE 540 NORD / INTERSECTION BOULEVARD DE LA GARE ET RUE ELMER-LACH

CONSIDÉRANT le développement rapide du secteur du boulevard de la Gare et l'augmentation de la circulation qui en découle;

CONSIDÉRANT l'opportunité de prévoir une interconnexion entre le boulevard de la Gare (à l'intersection de la rue Elmer-Lach) avec la voie de déviation de l'autoroute 540 nord vers l'autoroute 40 ouest afin de désengorger les voies de circulation locales avoisinantes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville présente au ministère des Transports du Québec une demande pour la construction d'une entrée et d'une sortie reliant la voie de déviation de l'autoroute 540 nord à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach;

« ADOPTÉE »

10-03-194 CAUTIONNEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT la demande du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes pour que la Ville se porte caution, auprès des professionnels retenus pour la conception du centre multidisciplinaire, du paiement de leurs honoraires;

CONSIDÉRANT que l'organisme devrait recevoir sous peu une première tranche des subventions promises par les gouvernements fédéral et provincial;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de se porter caution des obligations du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes envers les professionnels retenus pour la conception et la réalisation du bâtiment, pour un montant maximal de cinq cent mille dollars (500 000 \$);

QUE la durée de ce cautionnement n'excède pas le 15 avril 2010;

QUE cette acceptation soit conditionnelle à la réception d'une autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à la loi;

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre au ministre la demande d'autorisation;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-03-195 ANNEXION / VAUDREUIL-SUR-LE-LAC / PARTAGE DES ACTIFS

CONSIDÉRANT le Règlement n° 308 adopté par le village de Vaudreuil-sur-le-Lac prévoyant l'annexion d'une partie de la Ville de Vaudreuil-Dorion d'une superficie de 437,6 m² de façon à régulariser la situation de deux (2) lots;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est pas opposée à cette demande d'annexion;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) adressée aux municipalités concernées à l'effet de confirmer qu'il n'y a pas lieu de négocier un partage des actifs;

CONSIDÉRANT cependant que la Ville projette également de présenter une demande d'annexion d'une partie du territoire du village de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville informe le MAMROT qu'elle juge inutile de négocier actuellement un partage des actifs découlant de l'annexion prévue au Règlement n° 308 du village de Vaudreuil-sur-le-Lac;

QUE la Ville réserve ses droits à considérer les éléments annexés par Vaudreuil-sur-le-Lac lors de la procédure d'annexion qu'elle pourra entreprendre à l'encontre de terrains situés sur le territoire de cette dernière.

« ADOPTÉE »

10-03-196 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1431-01

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le Règlement n° 1431-01 et qu'il convient de la corriger;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction donné par le greffier de la Ville, le 4 mars 2010, à l'effet d'ajouter à l'article 4 du Règlement n° 1431-01, après « (1 675 000 \$) » la mention « remboursable en vingt (20) ans » et d'ajouter à l'article 5, après « l'article 3 », la mention « , durant la période de vingt (20) ans ci-dessus mentionnée ».

« ADOPTÉE »

10-03-197 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 09-11-823

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 09-11-823 soit de nouveau modifiée en remplaçant les mots « M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre » par « la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc. »;

« ADOPTÉE »

10-03-198 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE DE M^{ME} NATASHA THIBAUT À TITRE DE POMPIÈRE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 14 janvier 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Natasha Thibault au poste temporaire de pompier à l'essai au sein du Service de sécurité incendie et ce, à compter du 16 mars 2010 aux salaires prévus à la convention collective de travail en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite convention collective;

QUE M^{me} Thibault aura une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, elle pourra être confirmée au poste de pompier classe 2;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Thibault.

« ADOPTÉE »

10-03-199 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M. ROGER-YVES MÉNARD AU POSTE DE D'OPÉRATEUR-MÉCANICIEN D'ENTRETIEN DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Roger-Yves Ménard au poste régulier à temps plein d'opérateur-mécanicien d'entretien des eaux et assainissement au sein de la Division des eaux et ce, à compter du 16 mars 2010 au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail en vigueur (classe 6 – 85 %);

QUE la période d'essai et de formation prend fin le 15 juin 2010 date à laquelle, sur recommandation favorable du chef de division ou de son représentant, M. Ménard pourra être confirmé dans son poste, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Roger-Yves Ménard.

« ADOPTÉE »

10-03-200 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} NATHALIE THIBODEAU À TITRE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 22 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Nathalie Thibodeau à titre d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, pour la période comprise entre le 23 février 2010 et le 5 novembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 – échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-03-201 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M^{ME} JULIE HÉVEY AU POSTE D'AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Julie Hévey au poste régulier à temps plein d'agent de bureau 2 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 8 novembre 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Hévey aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Hévey.

« ADOPTÉE »

10-03-202 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. ALEXIS PILON À TITRE DE COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M. Alexis Pilon à titre de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 25 février 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 5 - échelon 1); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Pilon.

« ADOPTÉE »

10-03-203 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / LETTRE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR À L'ANIMATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur à l'animation culturelle;

CONSIDÉRANT que les besoins variables du Service des arts et de la culture requièrent une souplesse au niveau de l'horaire de travail du coordonnateur à l'animation culturelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M^{me} Manon Bernard, directrice générale ou en son absence, M. Martin Houde, directeur général adjoint et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 quant à l'horaire de travail du coordonnateur à l'animation culturelle.

« ADOPTÉE »

10-03-204 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / CAMPAGNE ACHATS CHEZ-NOUS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adhère à la campagne « Achats chez nous » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Dorion pour la période de mars 2010 à février 2011 et qu'une dépense de cinq cent quatre-vingt-huit dollars (588 \$), incluant les taxes applicables, soit autorisée à cette fin;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-00-341;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-205 FOURNITURE ET INSTALLATION DES PORTES DE GARAGE / BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AUX ATELIERS MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 09-12-962 qui attribue le contrat de fourniture et installation des portes de garage pour le bâtiment préfabriqué aux ateliers municipaux à la compagnie Les Industries André inc. au montant de seize mille cent trente dollars (16 130 \$), taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été nécessaires afin d'agrandir la hauteur des portes de garage de 12 pieds à 14 pieds;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont occasionné des frais supplémentaires s'élevant à mille cent quarante-cinq dollars (1 145 \$);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de payer à la compagnie Les Industries André inc., 290, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, le montant supplémentaire de mille cent quarante-cinq dollars (1 145 \$), taxes applicables non comprises;

Financé par le surplus accumulé affecté.

« ADOPTÉE »

10-03-206 CONTRATS / SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER / CASERNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 09-12-899 prévoyant l'attribution à J.S. Maintenance d'un contrat d'entretien ménager pour certains bâtiments municipaux pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'attribuer au même fournisseur, du 15 mars au 31 décembre 2010, des contrats supplémentaires pour l'entretien ménager des casernes sises aux 11, rue Jeannotte et 4401, rue Séguin et ce, selon les paramètres fixés dans deux (2) offres de services datées du 3 janvier 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit attribués à J.S. Maintenance, 605-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec), J7T 2A7, des contrats pour la fourniture de services d'entretien ménager, du 15 mars au 31 décembre 2010, pour chacune des casernes suivantes :

- 11, rue Jeannotte, selon une fréquence de deux (2) fois par semaine sur la base d'un montant annuel de quatre mille quatre cents dollars (4 400 \$), taxes applicables non comprises;
- 4401, rue Séguin, selon une fréquence d'une (1) fois par semaine sur la base d'un montant annuel de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495;

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-220-00-522	(Entretien bâtiments)	1 300 \$
À :	02-220-00-495	(Entretien ménager)	1 300 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-207 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-14 / TONTE DE GAZON / PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts, sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, quatre (4) soumissions rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-14;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Paysagiste Nord-Est, 3038, place Daveluy, Mascouche (Québec), J7K 3P4, pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts, et ce, pour un montant de cinq mille quatre cent quarante-quatre dollars (5 444 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-14;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la tonte de gazon des parcs et espaces verts jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-208 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-10-03 / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR LES ANNÉES 2010-2011

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour les années 2010-2011, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-03;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation N. Laurin inc., 1430, rue Labossière, Vaudreuil-Dorion, (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour les années 2010-2011, code 0218 et ce, pour un taux horaire de cent quinze dollars (115 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^o 401-110-10-03;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une niveleuse avec opérateur pour les années 2010-2011 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-209 ADJUDICATION DE CONTRATS / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-10-04 / LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR POUR LES ANNÉES 2010-2011

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour les années 2010-2011, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-04;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1303, de marque Volvo, modèle EC 55-3, année 2002, au taux horaire de quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil, 975, rue Valois, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1304, de marque Hitachi, modèle EX80, année 2008, au taux horaire de quatre-vingt-huit dollars (88 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil inc., 975, rue Valois, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1308, de marque Volvo, modèle EC-160BLC, année 2006, au taux horaire de cent quatre dollars (104 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1310, de marque Komatsu, modèle PC 200-6, année 2003, au taux horaire de cent vingt-trois dollars (123 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Camara inc., 162, rue Marier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6V8, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1313, de marque Caterpillar, modèle 320C, année 2007, au taux horaire de cent dix-huit dollars (118 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur, code 1320, de marque Volvo, modèle EC-330, année 2005, au taux horaire de cent cinquante-cinq dollars (155 \$), taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-04;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour les années 2010-2011 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-210

**ADJUDICATION DE CONTRATS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-07 /
FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR LES ANNÉES 2010-2011**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de pierre concassée pour les années 2010-2011, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-07;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture des matériaux suivants pour les années 2010-2011 :

- pierre concassée 0-20 mm avec transport au coût unitaire de seize dollars et quarante cents (16,40 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-56 mm avec transport au coût unitaire de seize dollars et quinze cents (16,15 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Asphalte Trudeau Itée, 200, autoroute du Souvenir, L'Île-Perrot (Québec), J7V 5L8, pour la fourniture des matériaux suivants pour les années 2010-2011 :

- pierre concassée 0-20 mm sans transport au coût unitaire de onze dollars et vingt-cinq cents (11,25 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-56 mm sans transport au coût unitaire de onze dollars (11 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-07;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierre concassée pour les années 2010-2011 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-211 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-09 / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE CONVENTIONNELLE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2010, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-09;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2010 et ce, au taux horaire de soixante-douze dollars (72 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-09;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse conventionnelle avec opérateur pour l'année 2010 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-212 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-10 / LOCATION D'UNE FAUCHEUSE À BRAS TÉLESCOPIQUE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2010, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-10;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réneal Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2010 et ce, au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-10;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une faucheuse à bras télescopique avec opérateur pour l'année 2010 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-213 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-16 / DÉCHIQUETEUSE / REJET DE LA SOUMISSION / REPRISE DE L'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par voie d'invitation a été lancé en février 2010 pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches;

CONSIDÉRANT qu'un seul des soumissionnaires invités a présenté une offre alors que l'autre a démontré à la satisfaction de la Ville qu'il n'avait pas reçu les documents d'appel d'offres transmis par courrier électronique;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a d'autre choix que de rejeter la soumission reçue et de reprendre le processus d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette la soumission déposée par Vermeer Canada Inc. dans l'appel d'offres n° 401-110-10-16 en date de février 2010;

QUE soit repris le processus d'appel d'offres avec les mêmes soumissionnaires.

« ADOPTÉE »

10-03-214

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-02 / LOCATION DE BALAIS DE RUE TYPE ASPIRATEUR AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la location de balais de rue type aspirateur avec opérateur pour l'année 2010, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-02;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissionnaires se sont classés ex aequo;

CONSIDÉRANT qu'un tirage au sort a eu lieu ce jour afin de départager les soumissionnaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission de Entretien J.R. Villeneuve inc., pour la location de balais de rue type aspirateur avec opérateur pour l'année 2010 et ce, au taux horaire de soixante-huit dollars (68 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-02;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde et le chef de division – Travaux publics soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue type aspirateur avec opérateur pour l'année 2010 jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-03-215

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-11 / FOURNITURE D'UN CAMION CHÂSSIS CABINE AVEC FOURGON ÉQUIPÉ D'UNE GRUE ET PLANTEUR DE POTEAUX

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion châssis cabine avec fourgon équipé d'une grue et planteur de poteaux, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 mars 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 440 Ford Lincoln, 2705, boulevard Chomedey, Laval (Québec), H7P 0C2, pour la fourniture d'un camion châssis cabine avec fourgon équipé d'une grue et planteur de poteaux et ce, au montant de cent sept mille six cent trente-deux dollars (107 632 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-11;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en dix (10) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

10-03-216 ENTENTE DE SERVICES / FAUCHAGE / AUTOROUTE 20 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT l'offre de reconduction du contrat de fauchage n° 5473-07-Z001 avec le MTQ pour le nettoyage et la tonte du gazon aux abords de l'autoroute 20 datée du 2 mars 2010 et ce, pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale, ou en son absence, le directeur général adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir;

« ADOPTÉE »

10-03-217 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-18 / FOURNITURE D'UNE POMPE PLUVIALE ET RACCORD D'ASPIRATION AU POSTE DUMONT

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une pompe pluviale et raccord d'aspiration au poste Dumont, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 24 février 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par ITT Water & Wastewater, 300, rue Labrosse, Pointe-Claire (Québec), H9R 4V5, pour la fourniture d'une pompe pluviale et raccord d'aspiration au poste Dumont et ce, au montant de trente-six mille sept cent soixante-treize dollars (36 773 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-18;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-03-218 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 11, 27 ET 28 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 11, 27 et 28 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de quarante-six mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et soixante-douze cents (46 978,72 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

10-03-219 ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES / CHEMIN DE L'ANSE / RÈGLEMENT N° 1581

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1581 qui décrète un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) en vue d'effectuer les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes sur une partie du chemin de l'Anse (jusqu'au 160, chemin de l'Anse);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir trois (3) servitudes réelles et permanentes sur une partie des lots 1 831 531, 1 831 530, 1 831 593, correspondant aux n^{os} civiques 154, 156 (projeté) et 160, chemin de l'Anse, afin de procéder à la réalisation des travaux de prolongement de l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés à la demande des citoyens des n^{os} civiques 154, 156 (projeté) et 160, chemin de l'Anse, aucune indemnité monétaire ne sera offerte à ceux-ci pour l'établissement desdites servitudes;

CONSIDÉRANT la description technique du 24 février 2010 réalisée par Arseneault Bourbonnais inc., arpenteurs-géomètres montrant les servitudes à établir;

CONSIDÉRANT que différents professionnels doivent être mandatés aux fins de procéder à l'établissement des servitudes nécessaires pour la réalisation des travaux, de gré à gré ou par voie d'expropriation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville établisse, de gré à gré ou par voie d'expropriation, trois (3) servitudes sur une partie des lots 1 831 531, 1 831 530 et 1 831 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, de la municipalité de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville mandate, si requis, la firme Séguin et Associés, avocats pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la loi et pour représenter la Ville dans ce dossier;

QUE la Ville mandate l'étude Belliveau Sauvé Roy aux fins de préparer et d'enregistrer au bureau des droits civils, les actes notariés d'établissement de servitudes ainsi que, le cas échéant, les actes de mainlevée requis;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-03-220 ACQUISITION / OFFICIALIZATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES / DÉCRET D'OUVERTURE DE LA CONTINUITÉ DES RUES DE TONNANCOUR ET RAVEL / LOTS PROJETÉS 4 421 979 ET 4 421 977

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 421 979 et 4 421 977 (rues projetées) et de décréter ces rues ouvertes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à l'étude Belliveau Sauvé Roy pour préparer et recevoir l'acte notarié de cession d'une partie des rues de Tonnancour et Ravel, lots projetés 4 421 979 et 4 421 977;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la continuité des rues de Tonnancour et Ravel soit décrétée ouverte par la présente résolution;

QUE le Conseil municipal décrète les arrêts obligatoires des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- sur la rue Ravel à l'intersection de la rue de Tonnancour;
- sur la rue de Tonnancour à l'intersection de la rue Bizet (deux sens);
- sur la rue Bizet à l'intersection de la rue de Tonnancour;
- sur la rue Ravel à l'intersection de la rue Bizet (deux sens);
- sur la Bizet à l'intersection de la rue Ravel;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au chef de division - Travaux publics ainsi qu'au directeur du Service sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

10-03-221 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / CASERNE D'INCENDIE / RÈGLEMENT N° 1583

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue de préparer les plans et devis et exécuter la surveillance des travaux de construction de la future caserne d'incendie qui sera localisée au 500, rue Forbes, y incluant tous les autres travaux connexes, une (1) soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 3 mars 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 9 mars 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme Dimension 3 architecture + design, 194, boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1Y2, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1583-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

10-03-222 PIIA / 606, BOULEVARD HARWOOD / AJOUT D'UNE FOURRIÈRE D'AUTOMOBILES / ZONE C3-755 / LOT 1 544 574 / CCU N° 10-03-26

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-03-26 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'ajout d'une fourrière d'automobiles tel que présenté aux plans préparés par M. Martin Lefebvre, architecte, dossier 10.06, en date de février 2010, sous la condition que la zone de remisage soit entièrement pavée.

« ADOPTÉE »

10-03-223 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1512-02 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire afin d'autoriser le directeur général adjoint à effectuer certaines dépenses.

10-03-224 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1589 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente mille dollars (130 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

10-03-225 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1590 / ÉMISSION D'OBLIGATIONS / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE L'ANCIENNE VILLE DE VAUDREUIL ET DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-un mille dollars (81 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

10-03-226 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-131 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 1.8.1.4 / EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE SUR UN TERRAIN ET SUR TOUT TERRAIN ADJACENT

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1^{er} mars 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-131 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mars 2010 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-131 intitulé :

« Règlement modifiant l'article 1.8.1.4 du Règlement de zonage n° 1275 relatif à l'extension d'un usage dérogatoire sur un terrain et sur tout terrain adjacent »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-03-227 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-28 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 4 564 445 / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GARE ET RUE ELMER-LACH / COMMERCE URBAIN (C-U)

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 15 février 2010 le projet de règlement portant le n° 1270-28;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mars 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-28 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-28 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Commerce urbain (C-U) pour le lot projeté 4 564 445 sis à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach pour l'affectation Commerce artériel (C-A) ».

« ADOPTÉE »

10-03-228 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-132 / CRÉATION ZONE C3-454 / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / LOT PROJETÉ 4 564 445

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 15 février 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-132;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 1^{er} mars 2010 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 1^{er} mars 2010;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-132 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-132 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone C3-454 pour autoriser un centre multidisciplinaire sur le lot projeté 4 564 445 à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach ».

« ADOPTÉE »

10-03-229 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Installation d'une bannière par le Centre d'action bénévole l'Actuel sur la clôture du Canadien Pacifique du 5 au 24 avril 2010.

« ADOPTÉE »

10-03-230 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-03-231 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-03-232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 44 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier